

# Le tri c'est pas si compliqué !



## Tous les papiers se recyclent



Pour les plastiques,  
c'est toutes les  
bouteilles et tous les  
flacons, mais  
uniquement cela !

Sans oublier...



Uniquement  
les bouteilles,  
les pots et les  
bocaux.

**CAMVAL**  
Communauté d'Agglomération  
Mâconnais - Val de Saône

**ECO EMBALLAGES**

**ecofolio** | Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

## Lotissement Meix Goujon

■ L'OPAC de Saône et Loire a pratiquement terminé l'installation des réseaux et voirie sur le nouveau lotissement de Meix Goujon. Les lots sont désormais proposés à la vente. Pour toute information vous pouvez vous adresser à l'OPAC 71 :

IN-SITU

800 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 71000 Mâcon

Tél. : 03 85 32 60 79

## Calendrier des manifestations

19 septembre	Pétanque
3 octobre	Vin nouveau andouillettes Comité de jumelage
25 octobre	Vente de saucissons au stade (foot)
8 novembre	A.G. du Club du soleil
11 novembre	Monument aux morts Repas des anciens offert par le CCAS (date non fixée)
15 novembre	Loto Amicale laïque
4 décembre	Téléthon
5 décembre	Amicale Pompiers
5 décembre	Vente de sapins Amicale + déco village

Journal conçu et réalisé par la mairie de Laizé - Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : mairie de Laizé.

Mairie secrétariat : accueil du lundi au vendredi de 16h à 18h30 sauf mercredi.

Permanence maire : jeudi de 10h à 12h.

Courriel : [mairie.laize@wanadoo.fr](mailto:mairie.laize@wanadoo.fr) - Site : [laize.fr](http://laize.fr)

MAIRIE : Tél. 03 85 36 91 53 - Fax 03 85 36 99 52



# Laizéchos

Responsable de la publication : Hélène Friat, maire  
Imprimé et distribué par la mairie

N° 10 - SEPTEMBRE 2015

## Le mot du maire

*Le dernier conseil municipal a pris des décisions importantes pour la vie quotidienne des habitants de notre village :*

■ *Transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Des réunions publiques seront proposées dans les mois à venir pour vous informer des avancées de ce dossier.*

■ *Adhésion à l'opération proposée par la CAMVAL, Pôle Environnement, « POUBELLE NON TRIÉE, POUBELLE NON COLLECTÉE ». Attention aux dates proposées pour cette opération.*

*Bonne lecture.*

Hélène Friat

## Transformation du POS en PLU

Dans sa séance du 7 septembre, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols de Laizé en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Rappelons que la commune de LAIZÉ est dotée d'un POS qui a été approuvé le 12 mai 1987.

Or, la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit la caducité des POS au 31 décembre 2015. La transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être prescrite avant le 31 décembre 2015, bénéficiant ainsi d'un délai pour être transformé en PLU jusqu'au 26 mars 2017.

La loi « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II » a complété le dispositif de la loi SRU en imposant aux PLU de fixer les conditions permettant de réduire la consommation d'espace et la consommation énergétique, de protéger la biodiversité et de préserver des continuités écologiques.

Compte tenu de l'échéance de caducité du POS et de la nécessité de revoir certaines orientations d'urbanisme du POS de LAIZÉ, le conseil a jugé nécessaire d'établir un Plan Local d'Urbanisme prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires, l'évolution du contexte intercommunal (Camval) ainsi que le bilan de l'application du POS depuis sa mise en œuvre en 1987.

En conséquence un des objectifs de la révision du POS sera de définir l'enveloppe constructible nécessaire pour la satisfaction

des besoins en logements pour les années à venir, tout en tenant compte de ce qui s'est construit et de ce qui reste disponible. Les « risques majeurs » identifiés sur la commune (risque inondation de la vallée de la Mouge et de la Côte Viticole, canalisation de gaz, etc.) seront intégrés à la réflexion. En matière d'agriculture il faudra voir comment préserver le foncier tout en actualisant le zonage des terrains des sièges des exploitations agricoles.

En matière d'activités économiques et touristiques, la réflexion pourra porter sur la localisation et la pertinence des zones artisanales, la prise en compte des contraintes particulières au Club Naturaliste, la préservation et la mise en valeur des chemins ruraux et des paysages, la conservation et la valorisation du caractère spécifique du site classé Eglise-Château des Moines.

En outre, il apparaît nécessaire d'organiser l'espace communal permettant un développement harmonieux et raisonnable de la commune pour l'avenir en tenant compte des évolutions démographiques, sociales, économiques et environnementales. Cette réflexion amènera à s'interroger sur les secteurs d'extension éventuels, la localisation des équipements publics et la reconquête des espaces interstitiels (dents creuses). Le PLU devra permettre de préserver les paysages et les espaces naturels de qualité et/ou sensibles.

Conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, sera organisée dès le lancement des études et jusqu'au stade de l'arrêt du PLU ; les documents d'élaboration du projet de PLU et un registre d'expression seront tenus à la disposition du public en mairie au fur et à mesure de l'avancement du dossier; des informations seront également mises en ligne sur le site Internet de la commune.

La délibération complète est consultable en mairie. Elle sera in-extenso dans le prochain compte-rendu de conseil du 07/09/2015 qui sera mis en ligne sur le site internet de la commune et affichée dans les panneaux communaux.

## L'action CAMVAL

**“Poubelle non triée  
=  
poubelle non collectée”**

■ **Période de sensibilisation du 15 Septembre au 15 novembre** : si vos ordures ménagères ne sont pas correctement triées, un autocollant jaune (voir ci-contre) sera apposé sur votre poubelle ou glissé dans votre boîte aux lettres.

*Le conseil municipal de Laizé s'associe à l'action de la CAMVAL pour l'amélioration de la collecte sélective de nos déchets.*

### AVERTISSEMENT AVANT REFUS DE COLLECTE

**MALGRÉ LA PRÉSENCE DE MATÉRIAUX RECYCLABLES, VOS ORDURES MÉNAGÈRES ONT ÉTÉ COLLECTÉES.**

**LE TRI EST OBLIGATOIRE,**

depuis la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, qui interdit aux collectivités d'enfouir des matériaux recyclables.

**LA PROCHAINE FOIS QUE VOTRE POUBELLE EN CONTIENDRA, NOUS NE POURRONS PAS LA COLLECTER.**

**VOUS DEVREZ ALORS EFFECTUER LE TRI DES MATÉRIAUX ET LA REPRÉSENTER À LA COLLECTE ORDURE MÉNAGÈRE SUIVANTE.**

Pour tout complément d'information, le Pôle environnement est à votre service au 03 85 38 44 39

**CAMVAL**  
Communauté d'Agglomération  
Mayenne - Val d'Authou

■ Après avoir reçu un avertissement ou au-delà de la période de sensibilisation : si vos poubelles ne sont toujours pas triées, elles ne seront pas collectées et un autocollant rouge sera apposé.

### REFUS DE COLLECTE

**VOS ORDURES MÉNAGÈRES N'ONT PAS ÉTÉ COLLECTÉES CAR ELLES CONTIENNENT DES MATÉRIAUX RECYCLABLES**

**LE TRI EST OBLIGATOIRE,**

depuis la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets, qui interdit aux collectivités d'enfouir des matériaux recyclables.

**APRÈS AVOIR EFFECTUÉ LE TRI DE VOS DÉCHETS, MERCI DE REPRÉSENTER VOTRE POUBELLE À LA PROCHAINE COLLECTE.**

La Camval vous remercie pour votre geste dans l'intérêt de tous !

Pour tout complément d'information, le Pôle Environnement est à votre service au 03 85 38 44 39

**CAMVAL**  
Communauté d'Agglomération  
Mayenne - Val d'Authou

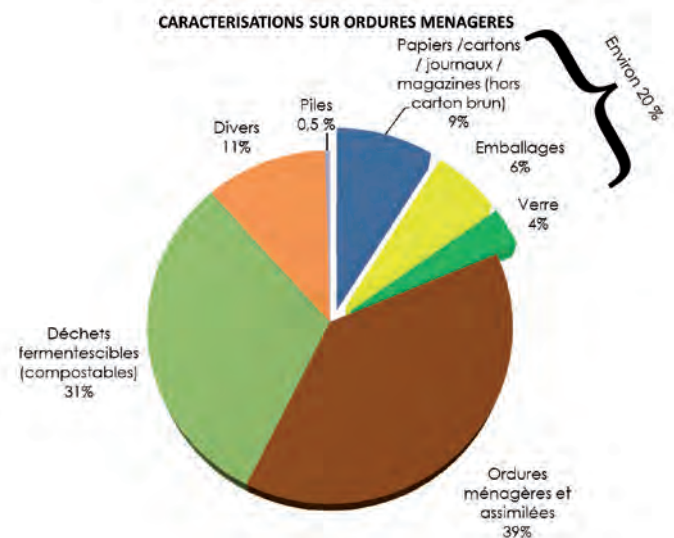
**De votre implication dans cette démarche dépend la maîtrise de l'environnement et de nos dépenses publiques**

## Parlons tri des emballages ménagers recyclables

### ■ Le constat

En 2014, 15 000 tonnes d'ordures ménagères et 5 000 de matériaux recyclables ont été collectées sur le territoire de la CAMVAL

Pourtant, des caractérisations d'ordures ménagères ont révélé la présence d'environ 20 % d'emballages ménagers recyclables et de papiers



## L'enjeu financier

La collecte et le traitement des ordures ménagères coûte 3 fois plus cher que celle des matériaux recyclables (environ 200 € d'écart par tonne)

20 % d'emballages ménagers recyclables et de papiers sont encore présents dans les 15 000 tonnes d'ordures ménagères.

Un tri idéal permettrait donc de limiter les dépenses de 600 000 €. Actuellement, le tri permet déjà de réduire de 1,2 M € le recours à la TEOM pour le fonctionnement du service déchet.

## L'évolution dans le traitement des ordures ménagères : la méthanisation

Depuis le 1er trimestre 2015, les ordures ménagères collectées ne sont plus directement enfouies mais font au préalable l'objet d'une opération de méthanisation-compostage, dans l'usine Ecocea à Chagny.

C'est donc une aberration d'envoyer dans cette usine des matériaux qui mélangés aux ordures ménagères seront enfouies, alors qu'ils auraient très bien pu être recyclés et pour certains à l'infini (verre, acier, alu...) !

## Récupération des piles

■ Les piles sont omniprésentes dans notre quotidien: petit électroménager, ordinateurs portables, tablettes, appareils photos, téléphones, télécommandes, montres et horloges, jouets, consoles de jeu, outils, dispositif médical, clôtures électrifiées...

Elles contiennent des substances chimiques telles que mercure, cadmium, plomb, zinc, lithium, manganèse, nickel, c'est-à-dire

un ensemble de métaux lourds. Certains sont identifiés comme cancérigènes, mutagènes, toxiques ou générateurs d'allergies. Une pile jetée avec les poubelles, c'est une contamination assurée des déchets par les liquides dangereux qu'elle contient.

## Chiffres clés

■ - 1 pile bouton contenant du mercure déposée dans la nature, c'est 1 m<sup>3</sup> de terre et 1 000 m<sup>3</sup> d'eau contaminés pendant 50 ans, ainsi qu'une possible absorption par des êtres vivants qui seront consommés par l'homme.

- 100 kg collectés = plus de 50 kg de matières recyclées. Pour 1 tonne de piles alcalines, on récupère ainsi 330 kg de zinc et composés de zinc et 240 kg d'alliages à base de fer et nickel.

- 75, c'est le nombre moyen de piles et de petites batteries par foyer français dont 63 sont stockées à l'intérieur d'appareils hors service.

- En France, seulement 1/3 des piles sont collectées pour être recyclées. Les 70 % restants sont donc (à part égale) stockés ou jetés avec les ordures ménagères, voire dans la nature !

## Le dispositif proposé aux communes de la CAMVAL

■ La Camval a souhaité que sur l'ensemble du territoire, des poubelles spécifiques soient placées à proximité des points d'apport volontaires réservés aux déchets recyclables.

A Laizé elles sont déjà installées Place Simonnet et salle polyvalente

Toutes les piles et petites batteries peuvent y être déposées: piles plates, piles boutons sans oublier les petites batteries de nos appareils électriques (batteries de téléphone, d'appareil photos) ainsi que les piles rechargeables.

En revanche ne doivent pas être déposées : les batteries de voiture, les chargeurs de piles et de batteries, les batteries industrielles.

Laizé s'est engagé dans cette démarche de récupération et compte sur la participation des habitants pour promouvoir une attitude responsable et déposer leurs déchets recyclables dans les bacs appropriés.



## INFO : un nouvel employé communal

■ Bernard Tranchant a fait valoir ses droits à la retraite depuis septembre 2015. Merci pour les 10 années passées au service de la commune et de ses administrés.

Jean Paul Galland, habitant de la commune lui a succédé, il connaît bien les tâches qui lui sont confiées puisqu'il a déjà fait un stage au printemps dernier.

Agé de 56 ans, il a eu une formation d'électro-mécanicien et a travaillé 36 ans en entreprise d'abord dans son service de fournitures industrielles puis en SAV enfin comme technico-commercial.

Passionné de matériel, de vieilles voitures, et de grand air, il a déjà toute sa place au sein du personnel municipal. Bienvenue à Jean-Paul.

